



UNION POSTALE
UNIVERSELLE

Berne, le 21 novembre 2005

Circulaire du Bureau international

367

Haïti – Emissions illicites de timbres-poste

Madame, Monsieur,

L'administration postale d'**HAÏTI** me prie de vous communiquer ce qui suit:

«L'Office des postes d'Haïti a récemment constaté que deux émissions illicites de timbres-poste ont été mises en circulation et sont actuellement en vente sur Internet.

Elle dénonce et condamne de manière énergique ces pratiques, car de telles émissions illicites portent préjudice à sa réputation ainsi qu'à la philatélie et à l'Union postale universelle dans son ensemble. Il s'agit d'une violation flagrante de la législation haïtienne en matière de production de timbres-poste, des dispositions de l'article 6 de la Convention postale et de la recommandation C 70/1999.

A cet égard, elle compte sur les initiatives prises par l'Union postale universelle et ses organes pour enrayer ce phénomène. Elle souhaite vivement la coopération de toutes les administrations postales afin de pouvoir démasquer les malfaiteurs et de les poursuivre en justice.

La liste de ces timbres illicites répertoriés jusqu'à cette date sont les suivantes:

A. Timbres à l'effigie de Jean Paul II

Un feuillet de six timbres, d'une valeur de 8 HTG chacun, portant le nom «**RÉPUBLIQUE D'HAÏTI**»

Un feuillet de six timbres, d'une valeur de 10 HTG chacun, portant le nom «**RÉPUBLIQUE D'HAÏTI**»

Un feuillet de six timbres, d'une valeur de 15 HTG chacun, portant le nom «**RÉPUBLIQUE D'HAÏTI**»

Un feuillet de trois timbres, d'une valeur de 20 HTG chacun, portant le nom «**RÉPUBLIQUE D'HAÏTI**»

Un feuillet de trois timbres, d'une valeur de 30 HTG chacun, portant le nom «**RÉPUBLIQUE D'HAÏTI**»

B. Timbres à l'effigie de Benoît XVI (BENEDETTO XVI)

Un feuillet de six timbres, d'une valeur de 8 HTG chacun, portant le nom «*RÉPUBLIQUE D'HAÏTI*»

Un feuillet de six timbres, d'une valeur de 10 HTG chacun, portant le nom «*RÉPUBLIQUE D'HAÏTI*»

Un feuillet de six timbres, d'une valeur de 15 HTG chacun, portant le nom «*RÉPUBLIQUE D'HAÏTI*»

Deux feuillets de deux timbres, d'une valeur de 25 HTG chacun, portant le nom «*RÉPUBLIQUE D'HAÏTI*».

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma haute considération.

Le Directeur des marchés,
K.J.S. McKEOWN